



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 47779

Texte de la question

M. Gilbert Baumet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU. La Turquie est soupçonnée par de nombreuses associations humanitaires de violer les droits de l'homme, notamment dans ses actions contre le peuple kurde. Ces soupçons sont d'autant plus ennuyeux que la Turquie a sollicité son adhésion à l'Europe. Par ailleurs, ces soupçons sont confortés par les refus répétés de la Turquie de recevoir les rapporteurs spéciaux des Nations unies qui enquêtaient sur ce problème. En conséquence, il lui demande quel est le sentiment du Gouvernement sur ce sujet et quelle position la France compte adopter devant la commission des droits de l'homme de l'ONU.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment dans la perspective de la prochaine réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Le gouvernement français ne manque aucune occasion de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment en 1995 avec la révision partielle de la Constitution et de la loi antiterroriste. C'est dans cet esprit que nous invitons les autorités à faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elles ont souscrit en ce qui concerne les droits de l'homme, et notamment le non-recours à la torture. À ce titre, nous avons noté avec satisfaction la visite en Turquie d'une délégation de la Commission européenne des droits de l'homme, du 3 au 8 février. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, le sujet y sera vraisemblablement évoqué par des États membres comme par des organisations non gouvernementales. Il fera l'objet d'une concertation étroite avec nos partenaires de l'Union européenne car les décisions dans cette enceinte sont désormais prises à quinze. La France souhaite que la Turquie coopère avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme et accepte, en particulier, les visites des rapporteurs thématiques qui voudraient se rendre sur place.

Données clés

Auteur : [M. Baumet Gilbert](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47779

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 440

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1178